

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles, tenue ce 09 novembre 2021 à 19h30 sont présents(es) les conseillers(ères) suivants(es) :

Audrey Blondin-Lebel (siège 1) Marc Champagne (siège 4)
Mélanie Lampron (siège 5)
André Benoît (siège 6)

formant le quorum et siégeant sous la présidence de monsieur le maire Luc Diotte, Madame Lyz Beaulieu, directrice générale et greffière trésorière est aussi présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Est absent le conseiller Gilles Dion (siège 3)

La conseillère Danielle Joly (siège 2) ne peut siéger au Conseil, car le délai afin de procéder à la proclamation d'élection n'est pas écoulé.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée est ouverte par un mot de bienvenue à 19h40.

ASSERMENTATION DES ÉLUS

Madame Lyz Beaulieu à titre de présidente d'élection procède à l'assermentation des nouveaux soit :

Monsieur Luc Diotte, maire

Madame Audrey Blondin-Lebel (siège 1)
Monsieur Marc Champagne (siège 4)
Madame Mélanie Lampron (siège 5)
Monsieur André Benoît (siège 6)

Madame Beaulieu félicite les nouveaux élus et leur souhaite un bon mandat de 4 ans.

VÉRIFICATION DU QUORUM

Monsieur le maire procède à la vérification et à la conformité du quorum et débute la séance.

4002-21-11-42 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Mélanie Lampron et appuyé par le conseiller Marc Champagne d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT UNIQUEMENT SUR L'ORDRE DU JOUR PRÉSENTÉ

Monsieur le maire souhaite la bienvenue et invite les contribuables à être aussi nombreux aux autres réunions et déclare la période de questions portant uniquement sur l'ordre du jour, présentement ouverte.

LÉGISLATIF

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

4003-21-11-43 ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER AU 31 OCTOBRE 2021

IL EST PROPOSÉ par le conseiller André Benoît, appuyé par la conseillère Mélanie Lampron

ET RÉSOLU QUE les comptes à payer pour le mois de octobre 2021 provenant de la liste sélective des chèques pour les postes : de l'Administration pour un montant de **5 027,99\$** ; du Centre communautaire pour un montant de **625,57\$** ; de la Voirie et Travaux publics pour un montant de **46 381,37\$** ; pour les Loisirs et Culture pour un montant de **517,38\$** ; pour la bibliothèque un montant de **539,49\$** ; ainsi que l'Urbanisme et Environnement pour un montant de **2 793,36\$** totalisant grand total de **55 885,16\$** soient acceptés.

4004-21-11-44 ACCEPTATION DES PAIEMENTS ACCES D, DU 31 OCTOBRE 2021

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Mélanie Lampron, appuyé par le conseiller Marc Champagne

ET RÉSOLU QUE les comptes à payer pour les fournisseurs provenant de la liste suggérée des paiements totalisant la somme de **71 688,13\$** portant les numéros de factures C2100749 à C2100790 ainsi que L2100185 à L2100194 soient acceptés ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4005-21-11-45 REGISTRE DES SALAIRES VERSÉS DU 1^{er} AU 31 OCTOBRE 2021

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Mélanie Lampron, appuyé par le conseiller André Benoît

ET RÉSOLU d'approuver le registre des salaires à être entérinés du 1^{er} au 31 octobre 2021 totalisant la somme de **24 099,90\$**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4006-21-11-46 SOUTIEN RELATION DE TRAVAIL AVEC LA FQM

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Audrey Blondin-Lebel, appuyé par la conseillère Mélanie Lampron

ET RÉSOLU d'octroyer un mandat pour du soutien avec les procureurs de la FQM dans le dossier en relation de travail avec l'ex-directrice générale

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4007-21-11-47 FORMATION POUR LE LOGICIEL DE GESTION MUNICIPALE PAR LA FQM

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Mélanie Lampron, appuyé par le conseiller André Benoît

ET RÉSOLU d'octroyer un mandat à la FQM afin d'offrir environ 35 heures de formation en lien avec le logiciel de gestion municipal, au nouveau personnel administratif de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4008-21-11-48 **DÉPÔT DU RÔLE TRIENNAL 2022-2023=2024**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marc Champagne, appuyé par la conseillère Mélane Lampron

ET DE DÉPOSER le nouveau rôle triennal 2022-2023-2024 qui a été remis à la municipalité par la MRC d'Antoine-Labelle. Le maire souligne que les valeurs imposables et non-imposables de la municipalité totalisent intenant 115 327 700\$ soit une augmentation de 8.83% comparativement à 105 974 800\$ pour les années 2019-2020-2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESSOURCES HUMAINES

URBANISME, HYGIÈNE ET ENVIRONNEMENT

4009-21-11-49 **RIDL – PROJET DE RÈGLEMENT 74 POUR L'ACQUISITION D'UN DÉCHIQUETEUR**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-îles a pris connaissance des coûts reliés pour l'acquisition d'un déchiqueteur de matériaux secs.

EN CONSÉQUENCE, il a été proposé par la conseillère Mélanie Lampron et appuyé par la conseillère Audrey Blondin-Lebel que la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-îles approuve le Règlement 74, au montant de 515 000\$ décrétant l'acquisition d'un déchiqueteur de matériaux secs et un emprunt au montant de 515 000\$ à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4010-21-11-50 **RIDL – PROJET DE RÈGLEMENT 68 DÉCRÉTANT LES MODALITÉS RELIÉS À LA COLLECTE**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-îles a pris connaissance des modalités d'applications concernant la collecte et le transport des matières résiduelles, des matières recyclables, des matières organiques (incluant les résidus verts) et des encombrants;

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre peut réglementer et obliger, dans l'étendu de toutes ses municipalités membres, la collecte et le transport des matières résiduelles, des matières recyclables, des matières organiques (incluant les résidus verts) et des encombrants;

EN CONSÉQUENCE, il a été proposé par le conseiller André Benoît et appuyé par le conseiller Marc Champagne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4011-21-11-51 **REPRÉSENTANS AUX SÉANCES DU CONSEIL DE LA RIDL**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller André Benoît et appuyé par la conseillère Audrey Blondin-Lebel

ET RÉSOLU de nommer la conseillère Mélanie Lampron à titre de représentante de la municipalité pour les séances du conseil de la RIDL et le conseiller Marc Champagne agira à titre de substitut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4012-21-11-52 FORMATION SUR LE RÔLE D'OFFICIER MUNICIPAL - COMBEQ

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Mélanie Lampron, appuyé par la conseillère Audrey Blondin-Lebel

ET RÉSOLU de permettre à Madame Valérie Labelle de suivre la formation sur le rôle de l'officier municipal dans l'application des lois et règlements en matière d'urbanisme

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VOIRIE ET TRAVAUX PUBLICS

4013-21-11-53 ACQUISITION DE 1200 TONNES MÉTRIQUES D'ABRASIF POUR LE DÉNEIGEMENT

ATTENDU QUE la municipalité a autorisé la directrice générale à demander des soumissions sur invitation pour la fourniture de 1200 t.m. de matériel granulaire de type AB-10 incluant le transport;

ATTENDU QUE la directrice générale a fait parvenir 3 demandes de soumissions sur invitation à des entrepreneurs pour la fourniture de 1200 t.m. de matériel de catégorie AB-10 conforme aux normes CCDG-2003;

CONSIDÉRANT QU'UN seul soumissionnaires a fait parvenir une soumission conforme aux exigences décrites et énumérées au devis de soumission;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller André Benoît et appuyé par la conseillère Mélanie Lampron

ET RÉSOLU que la municipalité adjuge le contrat à :

«**Excavation des Îles**» au montant de **9,99\$/t.m.** incluant toutes taxes pour la fourniture de 1200 t.m. de matériel AB-10 et que la granulométrie doit répondre aux normes du CCDG 2003 et que l'entreprise Excavation des Îles s'engage à respecter les clauses décrites et énumérées au devis de soumission préparé par la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LOISIRS ET CULTURE

4014-21-11-54 QUOTE-PART POUR LES ÉQUIPEMENTS À CARACTÈRE SUPRALOCAL 2021

IL EST PROPOSÉ par le conseillère Marc Champagne, appuyé par le conseiller André Benoît

ET RÉSOLU d'acquitter la facture pour les équipements à caractère supralocal de Mont-Laurier pour l'année 2021 au montant de 29 447,72 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VARIA ET DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

4015-21-11-55 LEVÉE OU AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40 sur proposition la conseillère Mélanie Lampron et appuyé par la conseillère Audrey Blondin-Lebel

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Diotte
Maire

Lyz Beaulieu
Directrice générale

Je, Luc Diotte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Luc Diotte
Maire

Je, Lyz Beaulieu, greffière-trésorière, certifie par les présentes, que les dépenses autorisées dans cette séance ont des crédits suffisants.

Lyz Beaulieu
Greffière-trésorière